

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 juillet 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-07-221 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 03, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2022-07-222 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022 - ADOPTION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 1 juin 2022 et de la séance ordinaire du 14 juin 2022, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver lesdits procès-verbaux.
- 2022-07-223 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-07)
- 2022-07-224 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2022

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-07-225 SUJET : APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022 ;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

Considérant qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

2022-07-226 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME JOHANNE RAYMOND – COMMIS COMPTABLE

Considérant que madame Johanne Raymond, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 20 juin 2022, au bureau du Services des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 3 octobre au 28 octobre inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Johanne Raymond – Commis comptable, un congé sans solde du 3 octobre au 28 octobre 2022 inclusivement, selon sa demande déposée.

VILLE DE PINCOURT

2022-07-227 SUJET : ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE-PERROT –
RÉSOLUTIONS ÉCRITES EN LIEU ET PLACE D'UNE ASSEMBLÉE
DES MEMBRES EN RÈGLE – ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE

Considérant que l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot (AGAIP) a convoqué une assemblée générale de ses membres afin de discuter de son avenir;

Considérant qu'à défaut d'avoir eu quorum à cette assemblée, les administrateurs de l'AGAIP ont convenu de procéder par voie de résolutions écrites devant être signées par tous les membres en règle de l'AGAIP;

Considérant que la Ville de Pincourt est partenaire et membre en règle de l'AGAIP;

Considérant qu'en signant ces résolutions, la Ville renoncerait à la convocation d'une assemblée générale et consentirait à ce qui suit:

- D'adopter le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 19 octobre 2020;
- D'adopter les états financiers au 30 juin 2021;
- De nommer Jean-Luc Leclerc à titre d'expert-comptable pour l'exercice financier terminant au 30 juin 2022;
- De ratifier les actes des administrateurs depuis la dernière assemblée générale;
- De reconduire tous les administrateurs actuellement en poste jusqu'à leur remplacement;
- De dissoudre l'AGAIP en date du 30 juin 2022 et, à cette fin, de donner tous les pouvoirs nécessaires aux administrateurs en poste afin de leur permettre de procéder à la liquidation et à la dissolution de l'AGAIP;
- De prendre acte de la continuité de certaines activités phares de l'AGAIP par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);
- D'encourager les entreprises de l'île Perrot à se joindre à la CCIVS;

Considérant les sommes versées par les quatre municipalités sur l'île Perrot (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil) à l'AGAIP suivant les termes de l'entente de partenariat financier entrée en vigueur le 1er janvier 2019;

Considérant que les états financiers de l'AGAIP au 30 juin 2021 indiquent un excédent non affecté;

Considérant les états financiers à venir pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance des organismes à but non lucratif situés sur le territoire de l'île Perrot pour le bien-être de la communauté et, à cet effet, aimerait que l'excédent soit distribué à ces organismes.

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la signature des résolutions écrites en lieu et place d'une assemblée des membres en règle de l'AGAIP, par le maire, afin, notamment, de dissoudre l'AGAIP en date du 30 juin 2022 par le maire.

Que cet entérinement est conditionnel à la distribution, aux organismes à but non lucratif situés sur le territoire de l'île Perrot, de l'excédent non affecté apparaissant aux états financiers de l'AGAIP pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, le tout selon les modalités à convenir avec les autres municipalités sur l'île Perrot.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'AGAIP ainsi qu'à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Ville de L'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

2022-07-228 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-07-229 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUILLET 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des rues Shamrock et autres

- i. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 3 190,56 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.300.10.072.

B) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « **Filtrum Inc.** » : la somme de 107 681,36 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 15 juin 2022.
- ii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 985,92 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 21 mai 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

C) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

VILLE DE PINCOURT

- i. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 233 682,35 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 incluant la libération de 5 % pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2022.
- ii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 11 795,94 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 911** soient imputées au poste 22.300.10.911.

D) Paiements à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 7 530,87 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 11 pour les travaux exécutés jusqu'au 16 avril 2022.
- ii. « **Filtrum Inc.** » : la somme de 54 948,13 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 incluant la libération de 5 % pour les services professionnels exécutés jusqu'au 2 juin 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 890** soient imputées au poste 22.400.40.890.

E) Paiement à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 1 822,35 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 856** soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2022-07-230 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-06-205 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE QUAIS POUR LES PARCS AMBROSIO ET RENÉ-LÉVESQUE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2022-06-205 – Dépense financée par le fonds de roulement – Achat de quais pour les parcs Ambrosio et René-Lévesque afin de changer les mots « fonds de roulement » par les mots « surplus non réservé » et de changer le poste budgétaire « 22.700.10.045 » par le poste budgétaire « 22.700.10.043 ».

2022-07-231 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-06-206 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2022-06-206 – Dépense financée par le fonds de roulement – Fabrication et installation d'une rampe de mise à l'eau au parc Bellevue afin de changer les mots « fonds de roulement » par les mots « surplus non réservé ».

VILLE DE PINCOURT

2022-07-232 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES 1/2 TONNE HYBRIDE – APPEL D'OFFRES 2022-003-A

Considérant l'appel d'offres 2022-003-A lancé en mars 2022 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un soumissionnaire et que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *ÎLE-PERROT TOYOTA* » est conforme aux exigences ;

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
ÎLE-PERROT TOYOTA	Oui	176 838,46 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes neuves ½ tonne hybride, auprès de « *ÎLE-PERROT TOYOTA* » pour la somme de 176 838,46 \$

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.048.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 17 683,84 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-07-233 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – QUOTE-PART INITIALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'UN ÉQUIPEMENT DE TAMISAGE

Considérant l'entente intermunicipale pour la fourniture de services concernant un équipement de tamisage entre les villes de Pincourt et Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser à la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot la somme de 52 178,79 \$, représentant la quote-part initiale pour la fourniture de services concernant un équipement de tamisage.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.920.

2022-07-234 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

Considérant l'aide financière accordée par le Ministère des Transports dans le cadre du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant l'appel d'offres 2022-010 lancé en juin 2022 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Ali Excavation Inc.	Oui	191 846,09 \$
Sintra Inc.	Oui	220 332,34 \$
Roxboro Excavation Inc.	Oui	257 106,57 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réfection du pavage d'une partie du boulevard Cardinal-Léger à « ALI EXCAVATION IN.. » pour la somme de 191 846,09 \$

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22.300.10.534.

2022-07-235 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DU CONSEIL » - AUTORISATION D'ACHATS ET INSTALLATIONS DIVERS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les achats et les installations divers en lien avec l'aménagement de l'entrée de la ville, suivant recherche de prix, auprès de divers fournisseurs conformes, pour la somme maximale de 55 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets du conseil » soit imputée au poste 22.100.10.584.

2022-07-236 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE DE SONORISATION ET DE VIDÉO INCLUANT L'ÉCLAIRAGE, LES ACCESSOIRES ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de service de sonorisation et de vidéo incluant l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers du 13 août 2022, auprès de « Show Devant » pour une somme de 43 690,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2022-07-237 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 868-05 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET À LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ

VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 868-05 intitulé *Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et à la salubrité des immeubles, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de permettre le dépôt de branches et de broussailles en bordure de rue lorsqu'en période de ramassage de branches et de préciser les heures permises pour déposer les bacs à ordures, recyclage et résidus organiques en bordure de rue avant les collectes.

2022-07-238 SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 918 – RÈGLEMENT DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du mai 2022, sous le numéro 2022-05-177 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 14 juin 2022 ;

Considérant que le projet de règlement a été adopté le 14 juin 2022, sous le numéro 2022-06-211, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 918 – Règlement de gestion des eaux pluviales.

2022-07-239 SUJET : **NOMINATION DE DEUX OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 ET 910**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser messieurs Bruno Lefebvre et Muqqadas Noor Ahmad à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910, et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2022-07-240 SUJET : **ADOPTION DE RÉSOLUTION – AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE SUR LE BOUL. OLYMPIQUE**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 2 mai 2022 relativement à cette demande de construction d'une garderie sur le boulevard Olympique ;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution en séance ordinaire du 10 mai 2022 sous le numéro 2022-05-180 ;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation le 14 juin 2022 ;

Considérant l'adoption du second projet de résolution en séance ordinaire du 14 juin 2022 sous le numéro 2022-06-214 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'à la suite d'un avis publié le 20 juin 2022, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire par écrit jusqu'au 28 juin 2022 ;

Considérant que la greffière a reçu des demandes valides pour la zone concernée H4-08 ;

Considérant qu'aucune demande valide n'a été reçue des zones contiguës H4-04, H4-06, H4-07, H4-13, et P4-05 ;

Considérant qu'un registre sera ouvert pour la zone concernée H4-08, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que soit adoptée la résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la construction d'une garderie sur le boulevard Olympique ;

Que la procédure d'enregistrement afin de demander la tenue d'un scrutin référendaire ait lieu à toute date déterminée par la greffière ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 19 et s'est terminée à 19 h 34.

2022-07-241 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 34, de lever la Séance ordinaire du 12 juillet 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE